

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire  
COMMUNE DE LHERM

*Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret*

Feuillet n°

Arrêté du  
07/05/2024

**ARRÊTÉ PORTANT  
règlementation de la circulation**

Acte n° 2024-6.1/43

Le Maire de la Commune de LHERM (Haute-Garonne),  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu l'organisation d'une manifestation sportive du Guidon Lhermois le 18 mai 2024,  
Vu la demande de l'association Guidon Lhermois  
Pour ces motifs,

**ARRÊTE**

Article 1 : le stationnement de tout véhicule sera interdit du jeudi 16 mai 2024 à partir de 8h jusqu'au mardi 21 mai à 12h00, sur le parking du pigeonier.

Article 2 : la signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par les services techniques municipaux et l'association Guidon Lhermois.

Article 3 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 4 : le Commandant de la Brigade de gendarmerie de MURET, le Maire de Lherm sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Le Maire, Frédéric PASIAN

  
